

## Contrat Educatif Local

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La procédure du Contrat Educatif Local a été définie par circulaire interministérielle 98.144 du 9 juillet 1998 cosignée par les Ministres chargés de l'Enseignement Scolaire, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de la Ville.

Il s'agit d'un engagement réciproque de l'Etat et du partenaire contractant qui porte sur une durée de 3 ans. Ce contrat a vocation à devenir l'instrument unique d'organisation des activités périscolaires et extrascolaires et donc un outil permettant la mise en cohérence de l'offre éducative.

Il fournit l'occasion pour la Ville de réaffirmer son implication en la matière, d'introduire plus de cohérence dans son action et de se positionner clairement à l'égard de l'ensemble des partenaires de l'action éducative.

Sur la base d'un état des lieux de l'existant établi au 30 mars 1999 et sur proposition d'un groupe de travail composé de l'ensemble des adjoints et directeurs de service concernés, la Municipalité du 31 mai 1999 a défini les objectifs, les conditions et l'organisation envisageables.

Deux réunions de travail avec les services de l'Etat (Préfecture, Inspection Académique, DRDJS, DRAC) sous l'égide de M. LAMBERT, Secrétaire Général de la Préfecture en présence notamment de la CAF de Besançon, ont ensuite permis d'élaborer un projet que je soumets à votre approbation.

Il est proposé de nous engager pour un **Contrat Educatif Local Citoyen** fondé sur les valeurs et principes d'actions suivants :

- **solidarité** : pour l'accès de tous aux services proposés
- **mixité sociale**
- **participation des parents et des familles**
- **continuité de l'action éducative** dans le temps (petite enfance, enfance, adolescence) et entre institutions et partenaires.

Cet engagement se réalise sous certaines conditions de principe.

\* Le CEL devra couvrir l'ensemble du territoire de la commune et ne pas se limiter aux seules zones de la géographie prioritaire du Contrat de Ville (même si la première contractualisation porte majoritairement sur ces zones).

\* Ville universitaire, Besançon se doit d'offrir à ses étudiants des emplois de surveillants d'études, de restaurants scolaires, etc. La possibilité de proposer ces emplois doit être maintenue. D'une manière générale, il importe de préserver le rôle d'embauche sociale de la Ville.

\* Dès lors et conformément aux décisions renouvelées de la Municipalité, la Ville de Besançon entend être ferme s'agissant des emplois-jeunes Education Nationale. Il ne saurait être question de les encadrer en dehors du temps scolaire ni de les rémunérer et encore moins de les recruter à terme.

Cette prise de position se justifie d'autant plus du fait de l'engagement municipal de recrutement pris à l'égard des emplois-jeunes de la Ville.

\* L'engagement financier de la Ville est tel qu'il ne peut être envisagé d'engager des crédits supplémentaires. La mise en synergie devra s'opérer pour l'essentiel avec des moyens existants ou redéployés.

En effet, d'une part le diagnostic fait apparaître un engagement financier annuel direct de la Ville de 38 MF dont 26 MF sur les temps péri et extrascolaires.

Le tableau ci-après en donne une vision chiffrée synthétique.

### Coût net de l'engagement Ville hors charges de structure sauf pour le CNR

Service	Temps scolaire	Temps périscolaire	Temps extrascolaire	Total CEL	Total général
Enseignement et Oeuvres Scolaires	857 250 F	8 683 529 F	5 413 973 F	14 097 502 F	14 954 752 F
Bibliothèques	1 662 153 F	3 268 324 F		3 268 324 F	4 930 477 F
Politique de la Ville		2 822 823 F		2 822 823 F	2 822 823 F
Sports	670 800 F	243 910 F	374 441 F	618 351 F	1 289 151 F
CNR	7 988 588 F	4 822 584 F		4 822 584 F	12 811 172 F
Action culturelle	30 000 F	20 000 F		20 000 F	50 000 F
Musées	453 400 F	11 800 F		11 800 F	465 200 F
Espaces verts	420 000 F				420 000 F
Hygiène-Santé	123 250 F				123 250 F
CCAS		474 629 F		474 629 F	474 629 F
<b>TOTAL</b>	<b>12 205 441 F</b>			<b>26 136 013 F</b>	<b>38 341 454 F</b>

D'autre part, il apparaît que les crédits supplémentaires mobilisables au niveau de l'Etat sont peu importants et non systématiquement pérennisables.

Dès lors, il s'agit bien pour l'ensemble des partenaires, d'une mise en cohérence et en synergie de l'action éducative ainsi qu'éventuellement de développements fondés sur des redéploiements de moyens.

Au plan organisationnel, le CEL est le versant éducatif du Contrat de Ville. Toutefois, eu égard aux enjeux, à la vocation du CEL sur l'ensemble du territoire et à son centrage sur l'action éducative, il fera l'objet d'un suivi spécifique par :

1. En interne, un groupe de pilotage composé de M. le Premier Adjoint, coordonnateur, Mme l'Adjointe à l'Enseignement, M. l'Adjoint à la Politique de la Ville, Mme la Conseillère Municipale Déléguée au Contrat de Ville, assistés de M. le Secrétaire Général, M. l'Administrateur coordonnateur, M. le Directeur du service Enseignement et Oeuvres Scolaires, M. le Directeur du service Politique de la Ville.

Cette cellule support organisera la coordination des contributions de l'ensemble des services de la Ville dans le domaine de l'action éducative, le principe étant de conserver à chaque délégation sa compétence et sa capacité de mise en oeuvre de façon similaire à ce qui a été fait pour le dispositif emplois-jeunes.

Par ailleurs, cette proposition d'organisation tend à garantir une cohérence entre les différents dispositifs contractuels dans laquelle la Ville est engagée (Contrat de Ville, Contrat Local de Sécurité, Contrat Educatif Local).

2. Un comité local prévu dans le cadre de la circulaire, piloté par la Ville, permettant de réunir l'ensemble des parties cosignataires du contrat (Etat-Inspection d'académie, Ville) et leurs partenaires (CAF, monde associatif, parents d'élèves, etc.).

Les actions élaborées en commun à ce niveau et validées seront ensuite proposées à l'agrément du Comité de Pilotage Départemental.

Le dispositif ainsi décrit constitue la base de contractualisation cadre pour trois années 1999-2000-2001.

\* \* \*

De manière plus concrète et sur la toile de fond que constitue l'engagement de la Ville à hauteur de 26 MF, la procédure qui vient d'être décrite a permis de dégager deux niveaux d'action concrets pour la première année de contractualisation (1999 et l'année scolaire 1999-2000).

*I*- La validation d'un certain nombre d'actions précises particulièrement significatives des objectifs définis par le Contrat Educatif Local Citoyen.

Actuellement, 11 actions sont en cours de finalisation.

Une demande complémentaire relative à 3 actions a été proposée par la Ville et acceptée par les partenaires :

1. Animation accompagnement scolaire : Aire de la Malcombe : 394 578 F.

*Objectif* : favoriser la scolarisation et la socialisation des enfants des gens du voyage lors de leur séjour sur l'aire de la Malcombe.

2. Pôle Enfance : Centre Social des Acacias : 1 109 655 F.

*Objectif* : favoriser l'implication des parents dans la relation parents-enfants dans les activités d'éveil, la socialisation et le développement de l'enfant.

3. Animations aquatiques et sportives : Piscine LA FAYETTE : 213 676 F.

*Objectif* : éduquer les adolescents par le biais d'activités sportives ludiques. Cette action constitue une extension sur le site nouveau de la piscine La Fayette de l'action animation d'été de Chalezeule.

L'ensemble de ces actions fait l'objet d'un financement existant dans le cadre du budget primitif 1999 de chaque délégation et est récapitulé dans l'annexe technique ci-après.

\* \* \*

**//** - La mise en place de deux thèmes fédérateurs de la volonté de mise en synergie de l'action de l'ensemble des services de la Ville et de celle des partenaires de l'action éducative.

### **II.1 Dispositif vacances**

Objectif : coordonner et valoriser l'action des services et des partenaires en période de vacances scolaires. Concrètement, il s'agirait pour chaque période de :

- proposer une offre de loisirs aux 6/16 ans à partir des diverses actions coordonnées (villes, associations...) s'inscrivant dans les objectifs du CEL
- mettre en place un dispositif commun de communication.

### **II.2 Aide à la réussite scolaire et son évaluation**

Objectif : coordonner les actions de soutien et d'accompagnement scolaire et tenter d'évaluer les résultats au regard de l'ensemble de la chaîne éducative.

Les pistes de travail proposées sont :

- la mise en place d'un programme global «aide scolaire»
- la définition d'un partenariat avec l'Education Nationale et les établissements scolaires de quartier
- pérenniser et développer les financements actuels
- assurer un pilotage et créer un lieu ressource
- évaluer l'ensemble avec le soutien de l'Education Nationale.

Je vous demande :

- d'approuver ce projet
- de m'autoriser à signer la convention-cadre
- de m'autoriser à signer l'avenant 1999-2000 définissant la première série d'actions mise en oeuvre
- de m'autoriser à verser au maître d'ouvrage désigné dans l'annexe financière la part de financement ville sur note du service pilote
- de m'autoriser également à réaffecter au maître d'ouvrage désigné dans la décision attributive, la part du financement des partenaires externes qui leur revient, après encaissement par la Ville et inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant.

**M. VUILLEMIN** : Je ne vais bien évidemment pas paraphraser le document mais essayer si vous permettez de faire ressortir les quelques points qui me paraissent importants. Je voudrais d'abord dire que le document qui vous est présenté ce soir est le résultat d'un travail de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois en interne. Une question un petit peu indirecte sur ce dossier-là avait été posée en Conseil Municipal et j'avais répondu que nous souhaitions, avant de nous engager, établir le bilan de tout ce que fait la Ville depuis de nombreuses années -l'accompagnement scolaire par exemple pour ne parler que de cela, que l'on fait je crois depuis 1983- dans le secteur de l'enseignement, de la culture, des sports, dans les heures extra-scolaires, etc.

Ce bilan a donc été fait en interne et je crois que je l'avais dit, en réponse à une question de M. DUVERGET qui parlait de crédits que tous services et moyens confondus, l'engagement de la Ville était supérieur à 30 MF en comptant tout y compris les salaires des personnels, les budgets de fonctionnement des différentes structures, etc. J'avais d'emblée affirmé que dans notre esprit, nous avons bien évidemment la volonté de nous engager dans ce contrat éducatif local, on aurait mal compris qu'on n'y aille pas, mais que dans notre esprit c'était par redéploiement des moyens et notamment des moyens financiers.

Donc cet état des lieux a été fait, nous savons maintenant à peu près ce que fait la Ville avant l'école, pendant le temps de midi, le soir, le mercredi, les petites vacances et cela dans tous les services municipaux.

Nous avons également rencontré nos partenaires, notamment le représentant de l'Etat, Jeunesse et Sport, la Caisse d'Allocations Familiales, etc. pour présenter et faire valider notre projet. Notre projet est fondé sur un certain nombre de principes. Il nous paraît d'abord important que ce CEL qui est un outil au service d'un projet, donc d'une action politique, soit fondé sur les valeurs qui sont les nôtres, qu'il s'agisse d'actions culturelles, éducatives, ... Ces valeurs c'est la solidarité, cela veut dire que personne ne doit être exclu par exemple par le biais du coût financier de ces actions, c'est la mixité sociale, c'est la participation des parents et des familles et c'est aussi une notion relativement nouvelle puisqu'on ne la trouve pas dans les documents officiels du CEL, la notion de continuité de l'action éducative dans le temps. Je rappelle que la Ville a déjà signé notamment avec la CAF un contrat petite enfance et dans notre esprit il doit y avoir une continuité contrat petite enfance, contrat éducatif local, dans cette offre éducative faite aux enfants de la Ville.

Autre chose aussi à laquelle nous tenions beaucoup, c'est que ce CEL s'adresse à l'ensemble du territoire communal. Dès lors que c'est un outil au service de la politique municipale, il ne nous paraissait pas acceptable que cet outil s'arrête à telle rue, à tel quartier, etc. donc il couvre bien l'ensemble du territoire communal, c'est la deuxième chose importante après les principes.

Un point sur lequel nous avons été fermes, je crois que c'est le mot qui convient, c'est le rôle d'embauche sociale de la Ville. Dans notre esprit, il n'était pas question que ce dispositif conduise à interdire à la Ville par un moyen ou par un autre d'embaucher par exemple des étudiants pour surveiller ici une garderie du matin, là une étude du soir, là le temps du repas de midi, ... Besançon ville universitaire a le devoir de proposer à ses étudiants des postes de surveillants de cantines, de garderies, ... Cela nous a paru fondamental.

A partir de ce constat, des principes que je viens de rappeler, il convenait donc de faire un travail de mise en cohérence et pour cela, il convenait de mettre en place une organisation. D'abord une organisation interne avec un groupe de pilotage Ville que j'anime et un comité local piloté par la Ville où là on trouve les partenaires extérieurs, Etat, Jeunesse et Sports, Caisse d'Allocations Familiales, Fonds d'Action Sociale, associations, représentants d'associations de parents d'élèves, etc.

Nous avons tenu aussi à ce que dès cette année ce dispositif se concrétise par des actions. C'est pour cela que nous avons privilégié un certain nombre d'actions dont les financements étaient déjà acquis dans le contrat de ville et qui ont pu ainsi être basculées dans ce dispositif CEL qui est le volet éducatif du contrat de ville.

Nous avons également souhaité mettre l'accent sur deux thèmes fédérateurs : le dispositif vacances, on vient d'en parler un petit peu avec ce qu'a dit tout à l'heure Maurice THIRIET et la notion d'aide à la réussite scolaire avec une chose importante qui ne se faisait pas trop jusqu'à présent, c'est l'évaluation de toutes ces actions. Ce volet-là sera conduit en partenariat avec l'Education Nationale.

Voilà très rapidement résumé le document qui vous est présenté ce soir. Il fera l'objet d'une convention qui sera signée à Besançon par la Ville et le représentant de l'Etat dans les jours qui viennent. Je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

**M. DUVERGET** : Ce CEL répond à une sollicitation ministérielle puisque la circulaire de 1998 était signée de quatre ministres : le Ministre de l'Enseignement Scolaire, le Ministre de Jeunesse et Sports, le Ministre de la Culture et de la Communication et le Ministre délégué à la Ville. Or vous venez de dire que c'est un chapitre finalement du contrat de ville, c'est-à-dire qu'il n'y a rien de nouveau par rapport au contrat de ville, par rapport à la déclinaison éducation du contrat de ville et c'est bien ça le problème. Lorsque vous précisez dans le rapport «l'engagement financier de la Ville est tel qu'il ne peut être envisagé d'engager des crédits supplémentaires, la mise en synergie devra s'opérer pour l'essentiel avec des moyens existants ou redéployés», c'est la réalité.

Lorsque vous indiquez «il apparaît que les crédits supplémentaires mobilisables au niveau de l'Etat sont peu importants», ça paraît être la réalité, mais je voudrais savoir ce que signifie peu importants, c'est-à-dire quel est le volume financier qu'est prêt à engager l'Etat aux côtés de la Ville dans ce CEL. Il me semble, à relire la circulaire, que vous avez tendance quand même à balayer d'un revers de manche un petit peu rapidement le contenu même du CEL. Le CEL semble être à l'origine la reprise d'un certain nombre de points forts du système éducatif, c'est-à-dire les rythmes scolaires et les rythmes de la vie de l'enfant sur le plan de la journée, sur le plan de la semaine tant à l'école qu'à la maison que dans les moments de loisirs et je voudrais savoir si dans le CEL que vous êtes en train de préparer, vous avez effectivement les politiques de rythme scolaire, les expériences qui ont été menées sur place à Besançon en relation notamment avec la vie des quartiers et avec les déplacements des enfants.

Un deuxième aspect du CEL concernait, je lis la phrase : les structures artistiques et culturelles relevant du Ministère de la Culture et de la Communication, donc un travail en relation avec le monde de la culture pour compenser les inégalités qui subsistent encore dans l'accès à la culture et au savoir. Il est évoqué notamment tout ce qui concerne les dispositifs d'animation et d'enseignement artistiques. Là encore je voudrais savoir si la Ville envisage des actions nouvelles ou bien si finalement ce CEL ne fait que reprendre des actions anciennes.

Il y a également un troisième aspect qui est important, c'est l'utilisation du patrimoine bâti scolaire. Je lis dans la circulaire : «les locaux scolaires seront ouverts au maximum pour accueillir les enfants et adolescents au cours des activités péri-scolaires prévues par le CEL». Je voudrais savoir comment la Ville envisage de mobiliser encore plus si c'est possible ces locaux scolaires, quelles sont les dispositions qui peuvent être prises sur le plan humain également pour que ces locaux scolaires soient ouverts encore plus longtemps et donc soient accessibles à un nombre encore plus important d'enfants.

En résumé, il me semble que vous signez ce CEL pour faire plaisir et que ce CEL n'est pas le «CEL» que l'on croit.

**M. DUMONT** : Monsieur le Maire, en tant qu'ancien militant associatif du mouvement d'éducation populaire, je me suis félicité de l'annonce des contrats éducatifs locaux qui sont une reconnaissance du travail effectué par ces mouvements d'éducation populaire depuis 1936. C'est le Front Populaire qui affirmait haut et fort que les temps péri et extra-scolaires ainsi que les périodes de vacances étaient des moments privilégiés de construction de l'individu que tous, parents, école, associations et travailleurs sociaux concourent à la formation des citoyens libres et responsables ; d'autres ne proposaient à l'époque qu'un repli frileux sur la famille ou le tout sport. Dès 1981, sont apparus les premiers contrats, CALMA - CHEVENEMENT, qui concernaient les rythmes dits de l'enfant avec comme objectif le droit aux loisirs, le droit aux vacances, le droit à l'initiation culturelle et sportive.

Ces droits se mettent en place depuis quelques décennies parfois de manière désordonnée avec de nombreux intervenants et le contrat éducatif local s'il n'apporte peu ou pas de moyens, amène une philosophie. Le but c'est l'harmonisation des interventions et des actions éducatives. On parle de co-éducation ; c'est la première fois que le terme est employé par les ministères, un terme que les mouvements d'éducation populaire revendiquaient aussi.

Ce que je souhaite, c'est que dans ce CEL on n'oublie pas les rythmes biologiques des enfants, comme vous Monsieur DUVERGET, les rythmes quotidiens, hebdomadaires ou annuels, à l'heure des 35 heures pour les salariés, voire de la semaine de 4 jours nécessaires, il ne faut pas oublier non plus que les enfants ont les rythmes que leur imposent les adultes et qui ne sont pas les leurs.

**M. POMEZ :** Je voudrais insister sur le fait effectivement que c'est un dossier très important parce que si tout le monde s'accorde à dire qu'il y a une égalité d'accès vis-à-vis de l'école, le temps aujourd'hui en dehors de l'école est un véritable temps d'inégalité entre ceux qui sont dans les rues à ne rien faire et ceux qui cumulent le Conservatoire plus le piano plus les activités sportives plus ceci plus cela. C'est véritablement sur ce temps-là aujourd'hui que nous pouvons mener une action politique qui aille dans le sens de la convention des droits de l'enfant qui fête, cette année, ses dix ans et qui milite pour un accès et un droit d'accès aux loisirs et je trouve que ça va véritablement dans ce sens-là et que c'était important que la Ville de Besançon puisse s'investir dans un CEL.

Ce que je voudrais rajouter à ce CEL, c'est les valeurs éducatives qui ont été signalées par mes collègues, MM. DUVERGET et DUMONT, sur le rythme de l'enfant, sur la sécurité physique et affective, sur l'apprentissage de la citoyenneté par la vie en groupe, par une vie en collectivité notamment durant les restaurants scolaires, ou encore l'autonomie de l'enfant, toutes des valeurs éducatives que la Ville de Besançon pourrait encore davantage porter à l'intérieur du CEL.

Je voudrais insister aussi sur le continuum, c'est ce que M. le Premier Adjoint a décrit à la fois en terme de tranche d'âge mais aussi entre les partenaires. Nous pourrions nous donner des moyens concrets pour discuter, se confronter, se relayer afin que les enfants ne soient pas menés durant une journée d'acteur en acteur mais que nous ayons réellement des continuums tout au long de la journée.

Je voudrais dire aussi que c'est un secteur de gisement d'emplois comme vous l'avez souligné, que trop souvent le secteur de l'étude est encore occupé par des instituteurs alors qu'il pourrait permettre réellement à des gens qui se qualifient dans le secteur de l'animation socio-culturelle de trouver un emploi.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que vous ayez retenu cette possibilité de s'associer avec différents acteurs, je relève les parents d'élèves, le monde associatif, j'y ajouterais les syndicats d'enseignants qui peuvent aussi apporter leur pierre au CEL. Et puis sur la dernière partie, ce que nous appelons l'aide à la réussite scolaire, j'ai envie de dire que c'est un bon début et que nous pourrions aller plus loin les années prochaines en parlant de véritable accompagnement scolaire, de véritables centres péri-scolaires ou comment nous pouvons être complémentaires de l'Education Nationale par une véritable politique de centres péri-scolaires qui vont compléter vraiment l'école et je pense que c'est là que nous pourrions encore davantage investir le CEL.

**M. BONNET :** Je suis peut-être réactionnaire mais pour moi le lieu principal d'éducation c'est la famille et je crois que l'Etat, les collectivités sont là pour pallier des carences, pour se soucier de justice sociale. Aussi quand je lis que le contrat a vocation à devenir l'instrument unique d'organisation des activités péri-scolaires et extra-scolaires, j'avoue que ça m'inquiète. Je n'aime pas trop quand on veut tout organiser pour tout le monde.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai que c'est plutôt réactionnaire ce que vous dites là.

**M. VUILLEMIN :** Je répondrai essentiellement à M. DUVERGET. Je voudrais lui dire qu'il est habile parce qu'au fond il laisse entendre que la Ville ne fait rien de nouveau ou n'apporte rien de nouveau. Je vais essayer de lui prouver le contraire. Je n'ai peut-être pas été suffisamment convaincant tout à l'heure, alors je vais essayer de corriger le tir.



D'abord on ne fait pas cela parce que c'est la mode ou simplement parce qu'il y a une sollicitation ministérielle. En réunion avec l'Etat, j'ai dit que la Ville apporterait 26 MF que l'on peut redéployer. Jeunesse et Sports nous a répondu que les quelques crédits dont il disposait étaient destinés exclusivement au secteur rural.

Parlons un peu de l'Etat. J'ai quelques souvenirs du mandat précédent où j'étais adjoint à l'enseignement. Je me souviens des contrats bleus et de M. BERGELIN, je me souviens aussi de ce qu'on appelait à l'époque les contrats d'aménagement du temps de l'enfant où l'Etat était partie prenante avec le Conseil Général et la Ville ; or du jour au lendemain, sans crier gare, la Ville s'est retrouvée toute seule. L'Etat a trouvé un autre projet, le Département a déclaré que cela ne l'intéressait plus et je me souviens qu'en pleine année scolaire on a dû ici dans cette assemblée, voter des crédits complémentaires pour permettre aux écoles qui avaient conclu des conventions, des accords avec des associations pour faire une action culturelle, du théâtre, du sport, de la danse, de terminer l'année scolaire. Je crois que sur ce plan-là, la Ville de Besançon n'a pas du tout à rougir de ce qu'elle fait et de ce qu'elle va continuer à faire.

On apporte des choses très importantes, Monsieur DUVERGET. On apporte la notion de solidarité qui n'apparaît pas spécialement dans les textes officiels. Normalement le CEL s'adresse à certains quartiers, les quartiers dits difficiles. Nous avons, nous, décidé qu'il s'appliquerait à l'ensemble du territoire communal. J'ajouterai que la notion de mixité n'est pas évidente non plus, c'est plus facile à décréter qu'à faire, on le sait bien, on a choisi volontairement la difficulté.

Je crois que notre collègue POMEZ a parlé de la notion de continuité de l'action éducative. On a un contrat petite enfance, on a le CEL, etc. et tout cela c'est bien une manière d'affirmer, de concrétiser une politique qui ne commence pas simplement à la porte de l'école primaire ou maternelle mais bien avant et qui se poursuit après avec d'autres dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de la ville avec Maurice THIRIET, dispositifs destinés aux jeunes à partir de 12 ans. Il y a bien dans la politique municipale une continuité avec ces mêmes principes de solidarité, de mixité, de participation des familles. Nous souhaitons d'ailleurs que cette participation des familles soit un volet important du déroulement de cette action.

On va donc signer un contrat pour trois ans car on a voulu lancer les choses sans perdre de temps sinon cela nous reportait à la rentrée scolaire, avec de nouvelles discussions et c'était relancé en l'an 2000.

Dans ce document, on vous décrit les 11 actions initiales plus 3 qu'on a proposées, ce qui n'est quand même pas rien Monsieur DUVERGET. Cela représente 4,7 MF dont une bonne moitié à la charge de la Ville car l'Etat n'apporte pas grand chose là et c'est bien la Ville qui va porter ce projet à bout de bras. C'est la Ville qui parle de solidarité, de mixité, de continuité de l'action, de solidarité au niveau du territoire communal.

Vous avez parlé d'actions culturelles. On a fait des propositions en ce domaine à l'Etat mais la DRAC s'est défilée, je suis désolé de le dire. On avait un projet autour du Conservatoire National de Région pour le décentraliser en quelque sorte, aller dans les quartiers, etc. ça a freiné «des quatre fers», je n'y peux rien mais on reviendra à la charge. Là on vous propose 14 actions initiales pour démarrer, on reviendra à la charge et on espère bien que la culture Etat et d'autres partenaires accepteront de nous accompagner.

Je voudrais préciser qu'il ne s'agit pas simplement de répondre à une sollicitation ministérielle mais à partir d'un travail de mise en cohésion de moyens, de volontés, de donner plus de forces à des dispositifs que la Ville conduit depuis un certain nombre d'années. J'ajoute tout de suite que nous sommes ouverts à toute proposition mais dans le cadre d'un partenariat, c'est bien évident.



Vous avez posé la question du patrimoine scolaire. Vous savez nos écoles il y a longtemps qu'elles sont ouvertes pour les centres du mercredi, des petites vacances, les centres de loisirs avec les Francas. Tout cela fonctionne depuis 10 ans dans nos locaux scolaires. S'il faut les ouvrir plus, on le fera plus mais il faudra peut-être aussi voir les collèges et autres établissements car il n'y a pas que les écoles municipales. On a de plus laissé la possibilité d'utiliser d'autres structures municipales type gymnase, ... en accord bien évidemment avec les services municipaux et sans remise en cause du fonctionnement des services mais on est ouvert, s'agissant des bâtiments municipaux, à toute proposition.

**Mme MONTEL :** Pour le groupe Front National, nous allons nous abstenir parce que nous trouvons que la mise en place d'un CEL c'est en fait avouer la faillite du système éducatif français et le rôle que ne joue pas l'Education Nationale qui d'ailleurs n'éduque plus, instruit de moins en moins correctement et finalement intègre très mal. Tout à l'heure j'entendais mes collègues parler des rythmes scolaires. J'avais envie de vous dire à vous tous, vous avez tous été enfants, vous avez tous été à l'école, à votre époque et à la mienne encore il n'était pas question d'aménagement des horaires, de rythmes scolaires, finalement on s'est tous pas mal épanoui et je pense que vous avez tous comme moi de bons souvenirs de l'école.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai qu'on est tous plus ou moins épanoui.

**M. THIRIET :** Je voudrais répondre en deux mots à M. BONNET. Je pense que c'est une erreur que d'opposer l'éducation dans la famille et ailleurs. Il est écrit très nettement dans ce rapport : participation des parents et des familles, ce sur quoi nous sommes bien d'accord avec nos partenaires et qui se traduira en particulier par un autre contrat que nous allons élaborer avec la Caisse d'Allocations Familiales, le contrat temps libre, qui permettra à des familles de pouvoir réintégrer le processus d'éducation de leurs enfants. On entend partout parler de la perte des repères. Le travail que nous avons décidé de faire avec ce CEL, c'est de resserrer des liens, c'est-à-dire de conforter les familles, se rapprocher d'elles et nous avons précisément voté un certain nombre de subventions à des associations qui s'occupent d'enfants dont les parents ne s'occupent pas. Nous regarderons de près pour savoir si effectivement on aide bien aussi la refondation du lien entre cet enfant et sa famille. Sur ce plan-là, nous travaillons avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le même esprit, ne pas opposer familles et associations.

**M. PINARD :** On a beaucoup parlé de la vie associative, est-ce que nous avons valorisé la mise à disposition de locaux à des associations liées à l'école, qui sont souvent d'ailleurs des associations à vocation départementale ? Si je prends le 6 rue de la Madeleine où était l'Ecole Normale, c'est une propriété de la Ville. Autrefois, il y avait au rez-de-chaussée le commissariat, la cure au premier étage et l'Ecole Normale au fond. C'était un point public avant la lettre mais maintenant vous avez les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), les Francas, la Fédération de Conseils des Parents d'Elèves (FCPE), l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (APEP), j'aimerais bien qu'on chiffre tout cela parce que sans parler de ce que nous avons fait pour la Fédération des Oeuvres Laïques, ça me paraît quelque chose de très important.

Sur la participation de l'Etat, je crois qu'il y a quand même des avancées toutes récentes puisque c'est la semaine dernière que Catherine TRAUTMANN a annoncé que la gratuité d'entrée dans les musées qui jusqu'à présent ne jouait que jusqu'à 12 ans serait portée à 18 ans. -Voyez Madame MONTEL il y a des choses qui changent, qui n'existaient pas de votre temps- et également le fait que la gratuité d'un jour par semaine si je ne me trompe ne serait plus uniquement réservée à ceux qui peuvent se permettre d'aller au Louvre mais serait généralisée. Comme nous avons déjà octroyé ces mesures, quitte à avancer du dimanche au samedi, je ne sais pas si nous serons concernés.

**M. BONNET :** Je voudrais rassurer M. THIRIET. Il n'est pas question pour moi d'opposer la famille et la société car il me paraît absolument indispensable que le développement de l'enfant passe à la fois par la famille et par la société. Pour ma part, c'est une question d'éthique professionnelle aussi mais je suis gêné par cet aspect unique, ce qui m'avait amené aussi à m'exprimer contre les conseils de quartiers. Je ne suis pas pour l'uniformité, je trouve qu'il y a atteinte aux libertés individuelles quand on commence à dire des phrases comme cela.

Je ne partage pas les idées de Mme MONTEL. Je pense que les rythmes scolaires, il faut les faire évoluer et je ne pense pas que tout enfant a été épanoui par l'école telle qu'elle était mais je maintiens ma perplexité et mon inquiétude devant ce caractère unique et uniformisant et je m'abstiendrai pour ces raisons.

**M. PINARD** : Je crois qu'il y a quand même un progrès par rapport à l'époque dont parlait Mme MONTEL. J'étais candidat aux législatives de 1973, je suis un vétéran, à l'époque il y avait des tracts qui dénonçaient une circulaire officielle dans laquelle on disait que les maternelles avaient pour objectif la socialisation des enfants. Un candidat avait même dit qu'on leur fourguait une carte du parti socialiste de la maternelle. Je pourrais vous retrouver les documents, je dois avoir ça dans mes archives mais il y a de la poussière dessus.

**M. LE MAIRE** : Mais tu les retrouveras quand même !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 6 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 4 août 1999.*